

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2017 A 20 HEURES 30

Étaient présents : Christian Tarantola, Maire
Sefa Arslan, Amar Boulassel, André Bonnet, Maryse Bornet, Catherine Meunier,
Dany Tisserant, Alain Woirgny, Jean-Luc Xemaire

Absent(e)s : Maryse Caël, Léa Antoine, Jean Claude Clément

Procurations : Maryse Caël à Maryse Bornet, Léa Antoine à Christian Tarantola, Jean Claude Clément à Alain Woirgny

Secrétaire de séance : Sefa Arslan

Avant d'ouvrir la séance Christian Tarantola propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- - budget eau à ajouter au point n°1
- - programme ONF 2017
- - demande d'adhésion au SMIC des vosges

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

La séance est ouverte à 20H30.

1. Décision modificative n°1 :

Budget communal :

a/ travaux réalisés à l'école maternelle :

- changement des portes par l'entreprise Mangeolle
- changement des rideaux par l'entreprise APL

Il s'agit donc de déplacer 8300 euros du compte 2313, opération 137 au compte 21312, opération 137

b/ réseau éclairage public (Vosgelis) :

Transfert du compte 21534, opération 114 sur le compte 2315, opération 114 d'un montant de 60 000 euros

Pour information les travaux sont en cours de réalisation

c/ travaux réalisés pour Vosgelis (réseaux) :

- assainissement
- gaz
- edf
- france telecom

Il s'agit de déplacer un montant de 90 0000 euros du compte 21538, opération 115 sur le compte 2315, opération 115 ; ces travaux sont en cours de réalisation

Budget Eau :

Transfert d'un montant de 1584 euros du compte 2315, opération 16 sur le compte 2156, opération 23,

Cela concerne le contrôle pour recherche de réseaux nécessaire pour utiliser le matériel déjà acheté.

La proposition à été acceptée à l'unanimité.

2. Durée d'amortissement frais d'études logements Vosgelis chemin des gaises :

Monsieur le Maire propose d'amortir les frais d'études du projet Vosgelis pour un montant de 3 916,80 euros en une seule fois sur l'année 2017.

Vote : Pour à l'unanimité.

3. Augmentation du montant des charges mensuelles des locataires au 15 rue de la libération à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Les charges mensuelles passent de 22,87 euros pour un locataire ou 23 euros pour les autres à 30 euros pour éviter une régularisation de fin d'année trop élevée.

Vote : Pour à l'unanimité.

4. Transfert de voirie de l'ancienne route départementale 44 :

Lors du conseil municipal du 15 décembre 2016, une délibération à été prise pour un déclassement de la voirie D44, le conseil départemental des Vosges nous demande de remplacer le terme déclassement par transfert.

Vote : Pour à l'unanimité.

5. Opposition au transfert de la compétence urbanisme à la C.C.B.V.V :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Considère qu'il apparaît inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction de spécificités locales, d'objectifs particuliers, et selon des formes qui peuvent différer d'une commune à l'autre ;
- Rappelle que la communauté de communes doit s'appréhender comme un espace intelligent de coopération, issue de la volonté des maires ;
- Réaffirme que la communauté de communes – qui n'est pas une collectivité territoriale au sens de la Constitution – n'est légitime qu'en tant qu'outil au service des communes qui la composent. Le degré d'une coopération intercommunale efficace se réfléchit, se discute, s'adapte au contexte local et ne se décrète pas arbitrairement, pas plus qu'il ne s'impose de façon autoritaire ;
- Décide en conséquence d'approuver l'opposition au transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes de Bruyères Vallons des Vosges.

Vote : Pour à l'unanimité.

6. Convention de fourniture des repas à la cantine passée avec le centre Ozanam de Cheniménil :

Une nouvelle convention de fourniture des repas à la cantine a été établie avec le centre Ozanam de Cheniménil pour la période du 1^{er} Janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Pour information la commune prend en charge 0,60 cts par repas pour la livraison.

Vote : Pour à l'unanimité pour la signature de celle-ci.

7. Une délibération a été soumise pour le retrait des communes de Biffontaine, La Chapelle devant Bruyères, les Poulières, Granges-Aumontzey, et Saint Hélène du SIVOSS de Bruyères.

Vote : 11 pour,
1 abstention.

8. Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Technique Départementale :

Vote : Pour à l'unanimité.

9. Renouvellement de l'adhésion à la fondation du Patrimoine :

Vote : Pour à l'unanimité.

10. Programme ONF 2017 :

Le Conseil municipal prend connaissance du programme des travaux ONF pour 2017.

A noter que les travaux d'infrastructure concernant la création de renvois d'eau (route forestière du maquis du Haut du Bois) seront réalisés par les employés communaux.

Vote : Pour à l'unanimité.

11. Demande d'adhésion au SMIC :

Les communes de LE PUID, de LE MONT ainsi que le syndicat de Gestion du RPI de Biffontaine-La Chapelle devant Bruyères-Les Poulières, le syndicat scolaire de la Bourgonce-La Salle-Nompatelize, le syndicat des eaux de la région de Landaville et le syndicat des eaux de la région de Bulgnéville et de la vallée du Vair ont sollicité leur adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges.

Il convient de se prononcer à ce sujet.

Vote : Pour à l'unanimité

12. Divers :

Nous avons reçu un courrier du notaire pour l'estimation de la maison communale du Docteur Maurice estimé à 60 000 euros et la décision de mise en vente a été effectuée.

Fin du conseil à 21h30.